

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUÈNE**

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 22

Mme Noëlla ROMMEL

M. Christian MANCIP

Mme Chantal MOCZADLO

M. Alain MARCELIN

Mme Christelle ABATE

M. Henri ANDRIEUX LOUER

Mme Rosine CARILLO

TRAMIER

M. Pierre GAC

M. Jérémie JEAN

Mme Carole LAURENT

M. Gilles MANCEL

Mme Martine MARCHAND

Mme Alexandrine MEYNAUD

M. Edouard SCHMID

M. Franck VALLON

Mme Sandrine SAEZ

Ont donné pouvoir :

- M. Michel ROURRE à M. le Maire
- Mme Magali LORA à Mme Chantal MOCZADLO
- Mme Petya MARINOVA à M. Henri ANDRIEUX LOUER
- M. Jean-Pierre PASCAUD à M. Christian MANCIP
- M. Geneviève SIAUD à Mme Alexandrine MEYNAUD

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 mars 2024

Secrétaire de séance : M. Christian MANCIP

2024 DGS 062

CNAS - DESIGNATION DES CORRESPONDANTS

Rapporteur : Mme Chantal MOCZADLO

Il est rappelé aux conseillers municipaux la délibération 033 du 11 juin 2020 qui entérinait la désignation des membres élu et agent,

Considérant le départ de Madame Rachelle Anzalone au 01 janvier 2024, il s'agit aujourd'hui de désigner le représentant agent,

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 14 mars 2024,

**Le Conseil Municipal
Le Rapporteur entendu,
Délibère et décide**

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 084-218400695-20240408-DEL2024062-DE

- De désigner en qualité de délégué agent auprès du CNAS Monsieur Jérémy GRANOSZEWSKI, Directeur Général des Services,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Monsieur le Maire

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Vu le secrétaire de séance :
M. Christian MANCIP



Pour	22
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 12 avril 2024